



Mairie de Jujurieux
12 rue Jules Ferry – 01640 JUJURIEUX
Tel : 04 74 36 82 66 – accueil@jujurieux.fr

PROCES VERBAL
Conseil Municipal de Jujurieux
Du mardi 30 juillet 2024 à 20h

Présents : Anne BOLLACHE, Nathalie CURTINE, Jérôme BEGON, Nadège DESCHAMPS, Jacques GROSGURIN, Odile ARBILLAT, Laure MARTIN, Michel BLANCHET, Joëlle PELLUET, Frédéric MONGHAL et Laurence MOUROT.

Absents représentés :

- Christophe EUSEBE représenté par Jérôme BEGON
- Fabienne FASQUELLE représentée par Nathalie CURTINE
- Christine FUNAZZI représentée par Joëlle PELLUET

Absent excusé : Joël BROYER

Absent : Sébastien BOYER

Nombre de conseillers en exercice : 16

Présents : 11

Votants : 14

Date de la convocation : 26 juillet 2024

Madame Nathalie CURTINE ayant obtenu la majorité des suffrages a été nommée pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

1. OUVERTURE DE SEANCE

Madame le Maire ouvre la séance et précise les noms des conseillers municipaux absents ou empêchés.

2. APPROBATION DU PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 JUIN 2024

➤ *Après corrections, le procès-verbal du Conseil Municipal du 4 juin 2024 est approuvé à l'unanimité.*

3. DEMANDES DE SUBVENTIONS POUR LES TRAVAUX D'EAU POTABLE – RESERVOIRS LA COMBE, VIEILLARD, CHAUX ET NOUVELLE UNITE DE CHLORATION A COSSIEUX

Suite aux schémas directeurs, Madame le Maire informe que des travaux sont nécessaires au niveau des réservoirs de La Combe, de Chaux, de Vieillard, ainsi que sur le secteur de Cossieux, Le Bévier, Lhuire, pour mettre en place un nouveau point de chloration.

Elle propose de solliciter des subventions auprès des différents partenaires pouvant appuyer ces travaux car ce projet est éligible à des aides :

- Départementales de contractualisation au titre du dispositif « politique de l'eau »
- De l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse

Elle souligne que la consultation auprès des maitres d'œuvre sera lancée prochainement avec l'aide de l'Agence Départementale d'Ingénierie de l'Ain.

Le plan de financement déposé à l'appui de ces demandes est le suivant :

Plan de financement - Jujurieux - Travaux d'eau potable				
DEPENSES		RECETTES		
Types de dépenses	Montants HT	Financier	Taux	Montant de subvention
Travaux	149 000,00 €	CD01	20,00%	34 465,00 €
Frais Annexes	23 325,00 €	Agence de l'eau	10,59%	18 250,00 €
		Sous-total subventions publiques	30,59%	52 715,00 €
		Autofinancement	69,41%	119 610,00 €
TOTAL HT	172 325,00 €	TOTAL	100%	172 325,00 €

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération, son plan de financement prévisionnel, ses modalités de financement et autorise Madame le Maire à effectuer des demandes de subventions.*

4. DEMANDE DE SUBVENTION FAFA POUR L'ECLAIRAGE EN LED DU TERRAIN DE FOOTBALL

Madame le Maire rappelle que des travaux pour la modernisation de l'éclairage public en LED du stade de football sont nécessaires. Elle souligne que les demandes de subventions pour ce projet auprès de l'Etat, de la Région et du Département ont été déposées et accordées. Elle rappelle que ces demandes de subventions intégraient également la régénération de l'engazonnement du terrain.

Dans une logique d'économie budgétaire, elle souhaite solliciter également une subvention auprès du « District de l'Ain de Football » dans le cadre du Fond Aide Football Amateur – FAFA, à hauteur de 15 % du montant des travaux concernant l'éclairage en LED. Elle précise que le montant des travaux s'élève à 35 580 € HT.

Madame Odile ARBILLAT demande si d'autres communes peuvent participer à ce financement. Madame le Maire répond négativement et précise que les communes de Pont d'Ain et de Poncin doivent également réaliser des travaux sur leurs stades de football dont le coût est plus élevé.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte l'opération, son plan de financement prévisionnel, ses modalités de financement et autorise Madame le Maire à effectuer une demande de subvention auprès du District de l'Ain de Football.*

5. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET PRINCIPAL

Madame le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget « principal » de l'année 2024 afin de prévoir des crédits supplémentaires.

Le tableau ci-dessous est présenté en séance :

	Compte	Libelle compte	N° Opé.	Libellé Opé.	Montant	Détail
RI	203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - 041	H.O.	H.O.	120 000 €	Frais étude à intégrer
DI	231	Immobilisations corporelles en cours -041	H.O.	H.O.	120 000 €	Frais étude à intégrer

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget « principal » de l'année 2024 telle que présentée ci-dessus.*

6. DECISION MODIFICATIVE N°1 – BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT »

Madame le Maire informe qu'il convient de prendre une décision modificative sur le budget annexe « eau et assainissement » de l'année 2024 afin de prévoir des crédits supplémentaires.

Le tableau ci-dessous est présenté en séance :

	Compte	Libelle compte	N° Opé.	Libellé Opé.	Montant	Détail
R I	203	Frais d'études, de recherche et de développement et frais d'insertion - 041	H.O.	H.O.	48 000 €	Frais étude à intégrer
D I	231	Immobilisations corporelles en cours -041	H.O.	H.O.	48 000 €	Frais étude à intégrer
D I	2158	Autres	100	EXTENSION RESEAU	10 000 €	Extension Réseau AEP Rte Neuville
D I	020	Dépenses imprévues			- 10 000 €	
D F	6155	Sur biens mobiliers			9 000 €	Remplacement pompe station pompage La Combe
D F	618	Divers			1 000 €	Formation agents Ovarro + Dioptase
D F	022	Dépenses imprévues			- 10 000 €	

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la décision modificative n°1 du budget annexe « eau et assainissement » de l'année 2024 telle que présentée ci-dessus.*

7. VENTE D'UNE PARCELLE A CHENAVAL – A2111 (ex A1669-01)

Madame le Maire habitante de la maison située sur la parcelle A1670 se retire de la séance pour que les élus puissent traiter ce point.

Monsieur Jacques GROSGURIN rappelle la délibération prise en 2022. Il souligne que la vente n'a pu se dérouler car l'avis des domaines n'avait pas été sollicité en amont de la délibération. Par conséquent, il convient de redélibérer en précisant que l'avis des domaines a été consulté et rendu en date du 3 novembre 2023.

Il rappelle que suite au bornage effectué sur les parcelles A1670 et A1669, il avait été délibéré qu'une superficie de 91 m² de la parcelle communale A1669 (nouvellement dénommée A2111) sera vendue à l'euro symbolique à Madame Pascale JUFFET car cette dernière exploite et entretient cette parcelle depuis de nombreuses années. Cette parcelle a été évaluée par le service des domaines afin d'estimer les frais de la publicité foncière. Les frais de bornage ont été pris en charge par Madame Pascale JUFFET. Les frais de notaire seront également à sa charge.

Par conséquent, il propose de vendre à Madame Pascale JUFFET la superficie de 91 m² de la parcelle délimitée par le géomètre A2111 (ex A1669-01) au prix de 1 € symbolique en soulignant que les frais de bornage et les frais de notaires sont à la charge de l'acquéreur.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de vendre à madame Pascale JUFFET, la parcelle A2111 (ex A1669-01), d'une superficie de 91 m², pour une somme de 1€ symbolique et confirme que les frais afférents à cette acquisition (frais de notaires et frais de bornage) seront à la charge de l'acquéreur.*

8. TARIF D'ADHESION A LA BIBLIOTHEQUE MUNICIPALE

Madame le Maire informe que le Département demande de modifier l'annexe tarifaire pris lors de la délibération du 11/04/2023 afin que les éléments soient plus compréhensibles.

Par conséquent, les tarifs d'adhésion à la bibliothèque municipale sont les suivants :

- 10 € pour les adultes
- Gratuit pour les enfants de 0 à 18 ans
- Gratuit pour les étudiants sur présentation de justificatif.
- Gratuit pour les demandeurs d'emploi sur présentation du justificatif de France Travail.
- Gratuit pour les bénéficiaires de Minima Sociaux : RSA - AHA - ASS - APA sur présentation de justificatif.
- Gratuit pour les professionnels de petite enfance, les enseignants et éducateurs ainsi qu'à tous les professionnels favorisant l'accès d'un public à la lecture ou à la culture dans le cadre de leur mission professionnelle.
- Un an de gratuité est offert par la Mairie pour les nouveaux arrivants sur la commune de Jujurieux sur présentation du coupon remis par la Mairie.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, fixe les tarifs d'adhésion à la bibliothèque municipale comme précisé ci-dessus.*

9. MODIFICATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

Madame le Maire précise que compte tenu de la démission de Madame Claire MONGHEAL, il convient de mettre à jour les membres de la commission d'appel d'offres.

Elle rappelle que cette commission doit se réunir pour l'attribution des marchés publics à procédure formalisée dont les seuils sont relativement conséquents. Toutefois, cette commission peut également être saisie pour avis dans le cadre d'un marché public passé selon une procédure adaptée mais l'attribution ne relèvera pas de cette commission.

Pour une commune de moins de 3 500 habitants, outre le maire, président de cette commission, cette dernière est composée de 3 membres du conseil municipal élus par le conseil.

Dans le cadre de marché en procédure adaptée pour les travaux de mise en séparatif du réseau d'assainissement et renouvellement du réseau d'eau potable Rue Bir Hakeim/RD12, Madame le Maire informe que la commission se réunira le jeudi 29 août 2024 à 9h en mairie.

- *Après élections au sein du Conseil Municipal, les membres de la commission d'appel d'offres sont :*
 - *Titulaires*
 - *Jacques GROSGURIN*
 - *Frédéric MONGHAL*
 - *Nadège DESCHAMPS*
 - *Suppléants*
 - *Sébastien BOYER*
 - *Christophe EUSEBE*
 - *Odile ARBILLAT*

10. ADHESION AU GROUPEMENT DE COMMANDES POUR L'ACHAT, L'INSTALLATION, L'EXPLOITATION ET LA MAINTENANCE D'INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE) ET HYBRIDES RECHARGEABLES COORDONNE PAR LE SIEA

Madame le Maire diffuse la présentation transmise par le SIEA concernant la mise en place d'un groupement de commandes avec les communes membres pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables.

L'objectif étant :

- Être accompagnés et conseillés dans la définition des besoins et dans les choix techniques.
- Opter pour une démarche performante grâce à la mutualisation à l'échelle départementale permettant d'optimiser le service tout en rationalisant les coûts.
- Répondre aux besoins de la collectivité, à ceux des administrés, à ceux liés au tourisme et au transit.

En application de la loi LOM et du Code de la Construction et de l'Habitation, Madame le Maire informe que les collectivités devront équipées de bornes de recharges sur les parcs de stationnement de plus de 20 places pour le 1^{er} janvier 2025.

Ainsi, elle propose d'adhérer au groupement de commandes afin de bénéficier d'une borne de recharge semi-rapide sur le parking derrière l'hôtel de ville. L'installation de cette 1^{ère} borne sera prise en charge intégralement par le SIEA (soit une économie prévisionnelle de 30 000 € HT).

Afin de participer à la couverture des frais de marché et d'accompagnement, un forfait de 500€ sera demandé par le SIEA lors de la première commande de bornes. La Commune sera propriétaire de ses infrastructures et les frais de fonctionnement seront à sa charge ainsi que les recettes des recharges qui lui sont versées périodiquement.

Madame Odile ARBILLAT souhaite connaître le nombre d'utilisateurs concernés. A ce jour, Madame le Maire ne dispose pas de cette information.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve l'adhésion au groupement de commandes pour l'achat, l'installation, l'exploitation et la maintenance d'infrastructures de recharge pour véhicules électriques (IRVE) et hybrides rechargeables, pour lequel le Syndicat Intercommunal d'Énergie et de e-communication de l'Ain (SIEA) est désigné coordonnateur et approuve les modalités de la convention constitutive du groupement de commandes.*

11. RECOURS AU MECANISME DU FOND DE CONCOURS AFIN DE FINANCER LA REALISATION OU LE FONCTIONNEMENT D'UN EQUIPEMENT PUBLIC LOCAL EN MATIERE DE MAITRISE DE LA CONSOMMATION D'ENERGIE - INFRASTRUCTURES DE RECHARGE POUR VEHICULES ELECTRIQUES (IRVE)

Madame le Maire informe qu'il convient de délibérer sur le recours au mécanisme du fond de concours afin que le SIEA puisse participer à un financement équivalent à une IRVE dite semi-rapide pour chaque commune membre du groupement de commandes.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le financement par le SIEA, via le recours au mécanisme des fonds de concours, d'une IRVE installée par les communes membres du groupement de commandes.*

12. MODIFICATION DES STATUTS DU SIEA

Madame le Maire propose au conseil municipal d'approuver la modification des statuts du SIEA afin de permettre la réalisation de prestations de services au bénéfice des communes membres, de collectivités territoriales, d'établissements publics de coopération intercommunale, de syndicats mixtes et plus généralement de toute personne morale extérieure susceptible de pouvoir bénéficier de l'expertise du SIEA.

Ainsi, une collectivité territoriale ou un autre établissement public de coopération intercommunale pourra confier au SIEA dans le cadre des textes en vigueur, le soin de réaliser en son nom et pour son compte une opération sous mandat liées à ses activités. La participation financière pour effectuer ces prestations comprendra les frais occasionnés par le service et les frais de structures nécessaires.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve dans leur intégralité les nouveaux statuts du SIEA.*

13. VALIDATION DU SCHEMA DIRECTEUR DES INFRASTRUCTURES DE RECHARGES ELECTRIQUES (SDIRVE) ELABORE PAR LE SIEA DANS LE CADRE D'UNE PRESTATION DE SERVICE

Madame le Maire présente la convention de prestation de service pour l'élaboration d'un Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) réalisé par le SIEA.

Elle souligne que ce schéma définit les priorités de l'action des autorités locales afin de parvenir à une offre de recharge suffisante pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables pour le trafic local et le trafic de transit. Il permet également d'uniformiser la démarche de déploiement des infrastructures de recharge pour véhicules électriques au niveau départemental.

Un montant forfaitaire de 45 € HT sera versé au SIEA dans le cadre de l'élaboration de ce SDIRVE.

- *Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, confie, par le biais d'une prestation de service, l'élaboration et l'adoption du Schéma Directeur des Infrastructures de Recharge pour Véhicules Électriques (SDIRVE) au SIEA et approuve la convention de prestation de service.*

14. DECISIONS DU MAIRE

- DM_2024_08 : Exécution budget principal du 01/04/2024 au 30/06/2024 en exploitation et en investissement
- DM_2024_09 : Exécution budget annexe « eau et assainissement » du 01/04/2024 au 30/06/2024 en fonctionnement et en investissement
- DM_2024_10 : avenant convention avec l'association de gestion de la résidence du Château de Valence

- *Le Conseil Municipal prend acte des décisions prises par Madame le Maire.*

15. INFORMATIONS DIVERSES

- Madame le Maire informe qu'elle a pris un arrêté d'autorisation de déversement des eaux usées autres que domestiques dans le réseau public d'assainissement avec demande de mise en conformité pour la « Brasserie Rivière d'Ain ».

- Dans le cadre d'une réflexion sur la valorisation touristique et la mise en place d'un parcours urbain, Madame le Maire informe qu'une convention d'accompagnement avec le CAUE a été signée. Une participation financière de 1 500 €, représentant 70 % du montant de la prestation, devra être versée au CAUE.
- Le comité paroissial informe que l'église de Jujurieux ne sera plus systématiquement ouverte tous les jours et que le Père Adrien quittera prochainement sa fonction et sera remplacé par le Père Jean à partir du 7 septembre 2024.
- Madame le Maire informe qu'elle était présente à l'assemblée générale de la Semcoda et que suite aux contrôles de la CRC, ce bailleur recommence à faire du bénéfice.
- Le rapport d'activité du service des Domaines est consultable sur demande en mairie.
- Un courrier, à destination des élus et des services, a été envoyé par le Président de la République et Madame la Préfète de l'Ain pour les remercier de l'organisation et de la tenue des élections législatives.
- Madame le Maire rend compte de sa réunion avec Madame la Sous-Préfète de Nantua, Monsieur le Vice-Président en charge des mobilités et Département de l'Ain, Monsieur le Président de la CCRAPC, Monsieur le Maire de Saint Jean Le Vieux, les services du département liés aux mobilités, concernant la déviation des poids lourds du quartier du Mermand à Saint Jean Le Vieux sur la commune de Jujurieux. Après échanges, il a été convenu que des études sur la « Route du Riez » devront être réalisées très rapidement et seront financées par la CCRAPC. Madame le Maire a sollicité le classement de cette voirie en voirie départementale en proposant de déclasser ladite route départementale sur la Commune de Saint Jean le Vieux. Les travaux sur la Commune de Saint Jean le Vieux devraient débuter en septembre.
- Madame le Maire informe que des courriers à l'attention des propriétaires concernés ont été déposés avec leurs bacs d'ordures ménagères devant leurs logements concernant le problème des déchets devant le Monuments aux Morts.

16. QUESTIONS DIVERSES

- Madame Odile ARBILLAT :
 - o Demande quels élus seront présents aux obsèques de monsieur Charles JULIET. Madame le Maire souhaiterait faire un discours lors de la cérémonie civile.
 - o Informe que des poubelles sont entreposées sur le terrain de tennis et que ce dernier n'est pas fermé. Madame le Maire demandera au service technique de faire le nécessaire.
 - o Précise que la clef du four banal de Cucuen se trouve chez monsieur CHANEL. Un courrier sera envoyé par Madame le Maire afin que cette clef soit restituée à la commune.
 - o Demande quand se déroulera la journée entre élus du Conseil Municipal. La date retenue en séance est le 29 septembre prochain à Chatillon sur Chalaronne.
- Monsieur Frédéric MONGHAL :
 - o Souhaite obtenir les coordonnées d'une personne au SIEA concernant le déploiement de la fibre car il y a un problème au niveau du bâtiment de l'Hôtel de Ville.
 - o S'inquiète de l'état des piliers et de la toiture de la halle du champ de foire et souhaite que cet espace soit mieux sécurisé dans l'attente des travaux. Madame le Maire précise qu'elle attend les propositions des artisans et demandera au service technique de remettre des barrières.

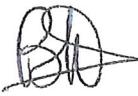
- Madame Laurence MOUROT :
 - o Demande si une augmentation des fréquences des tournées des sacs jaunes est envisageable car la quantité des sacs a augmenté avec le tri. Monsieur Frédéric MONGHAL explique la raison de ce refus. Il souligne également que les commerçants doivent aller en déchetterie et qu'un rappel a été fait à monsieur CHIBANI.
 - o S'interroge sur l'utilisation de la fontaine de Cucuen. Madame le Maire précise que cette fontaine est alimentée par une source et que l'eau n'est pas potable. La fontaine de la Combe et La Tuilière sont également alimentées par des sources.

- Monsieur Jérôme BEGON demande s'il est possible de proposer un autre lieu de vente durant la vogue aux 2 jeunes maraichers de Jujurieux qui vendent leurs légumes sur la place le samedi matin. Madame le Maire propose qu'ils utilisent soit l'espace devant le Monument aux Morts soit la placette.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance du Conseil Municipal est levée à 21h45.

Le prochain Conseil Municipal se déroulera soit le **mardi 17 septembre 2024 à 20h**

Approuvé en séance du Conseil Municipal le 17 septembre 2024

SIGNATURES		
Le Maire Anne BOLLACHE		Le Secrétaire de Séance Nathalie CURTINE
		

Affiché en mairie et sur le site internet le *19 septembre 2024*